

[Traduction]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le vice-président:** Le vote porte sur la motion n° 3, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano). Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

**M. le vice-président:** Le vote porte sur la motion n° 5, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

**M. le vice-président:** Le vote porte sur la motion n° 6, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

**L'hon. André Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale)** propose:

Motion n° 4

Qu'on modifie le projet de loi C-23 en retranchant à l'article 2, la ligne 10, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«prêts consentis après le 31 mars 1985.

(6) Dans le cas où la banque verse à l'emprunteur moins de la moitié du prêt, le ministre peut, sur demande de celle-ci présentée dans l'année qui suit le premier versement du prêt, lui rembourser la partie des droits versés en conformité avec l'alinéa 4b) qui correspond à la partie du prêt qu'elle a retenue.»

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. Bissonnette est adoptée.)

**M. Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale)** propose: Que le projet de loi soit agréé.

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

**M. le vice-président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. le vice-président:** Conformément à une entente conclue au début de la journée, le projet de loi sera maintenant lu pour la troisième fois.

**M. Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale)** propose: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit maintenant lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le Président, j'aimerais faire deux ou trois brèves observations avant que nous n'adoptions le projet de loi. Il est clair, je crois, que le présent gouvernement n'est vraiment pas différent du précédent et que ses instructions lui viennent lui aussi, directement ou indirectement, des banques. Au cours des débats qui ont eu lieu ces derniers temps à la Chambre et au comité, des préoccupations ont été exprimées par tous les partis. Je sais que le ministre lui-même s'inquiétait au début de la possibilité que les institutions bancaires exercent une influence indue. Nous avons compris au comité que pour les banques—et cela inquiète, je crois, à juste titre le secteur des petites entreprises—le projet de loi doit être modifié à leur goût, ou alors les petites entreprises n'en bénéficieront pas. Il est malheureux, monsieur le Président, que nous devions encore de nos jours faire des courbettes devant les banques, qui semblent avoir autant d'emprise sur le gouvernement que les sociétés ferroviaires.